



HAL
open science

Formation professionnelle maritime - Façade Sud-Atlantique

Alan Quentric

► **To cite this version:**

Alan Quentric. Formation professionnelle maritime - Façade Sud-Atlantique: DCSMM Cycle 3, 2024. CEREMA. 2024. hal-04602030v2

HAL Id: hal-04602030

<https://hal.science/hal-04602030v2>

Submitted on 18 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

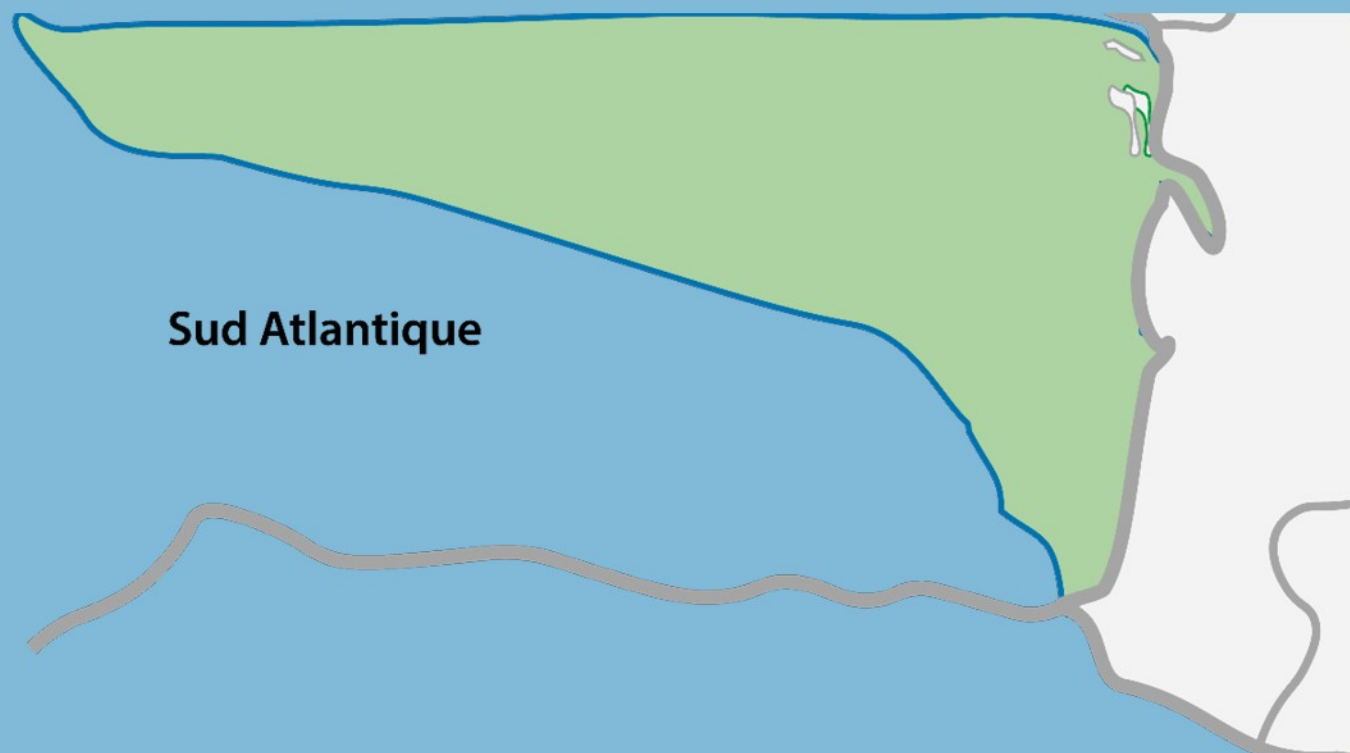


Formation professionnelle maritime

Façade Sud Atlantique

Alan Quentric

CEREMA



Formation professionnelle maritime

Façade Sud - Atlantique

Alan Quentric

CEREMA

Messages clés :

- En 2020, la France compte 12 lycées professionnels maritimes pour un budget total de 4,2 millions € ; ils emploient 471,4 ETP et accueillent 1737 élèves.
- L'enseignement supérieur maritime est principalement assuré par l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) a bénéficié en 2021 d'une subvention pour charges de service public de 18,25 millions d'euros destinée essentiellement au financement de la masse salariale (environ 250 ETP). Elle accueille 1125 élèves en 2021.
- Façade SA : La façade compte 2 lycées professionnels maritimes basés à La Rochelle et Ciboure qui accueillent 305 élèves au total en 2020.

La formation professionnelle maritime est entendue ici comme la formation réglementée et encadrée par le ministère chargé de la mer : ce sont les formations qui permettent d'exercer la profession réglementée de marin professionnel sur des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines¹. Elles diffèrent suivant le niveau de responsabilité visé et les fonctions exercées sur un navire. Elles sont dispensées par un réseau d'établissements publics et d'organismes privés de formation. L'État assure l'élaboration, la mise à jour des référentiels, la définition de nouvelles formations et les conditions de délivrance des certifications professionnelles. Il délivre le cas échéant les agréments pour dispenser ces formations. Il est le garant de la délivrance de titres maritimes permettant aux marins d'exercer leur métier, y compris à l'international. L'accès à la profession réglementée de marin est soumis à des conditions de qualification, c'est-à-dire à la détention des titres de formation professionnelle maritime correspondants au niveau de responsabilité et aux fonctions exercées à bord. Les titres de formation professionnelle maritime comprennent les brevets et les certificats d'aptitude, mais d'autres documents sont également. La formation professionnelle maritime est spécifique aux métiers de navigant car elle prend en compte deux conventions internationales majeures :

- Au commerce et à la plaisance professionnelle : la convention STCW ;
- A la pêche : la convention STCW-F.

Plusieurs voies permettent d'obtenir ces titres :

- La formation initiale (FI) et la formation continue modulaire (FC) permettent d'obtenir des qualifications professionnelles maritimes identiques mais selon des parcours et des durées différentes. Elle ne s'adresse pas aux mêmes personnes ;
- Les formations spécifiques ont pour objet d'acquérir les compétences pour exercer des fonctions et tâches spécifiques à bord. Elles sont complémentaires aux deux autres filières ;
- La validation des acquis d'expérience.

¹ Les formations universitaires liées à la gestion de l'environnement marin ou à la recherche sur les milieux marins sont quant à elles traitées dans l'activité de 'Recherche publique'.

1. Échelle nationale

Description du secteur et chiffres clés

La formation initiale dans le secondaire et supérieur court

Les lycées professionnels maritimes (LPM) sont les principaux acteurs de l'enseignement secondaire maritime. Ils forment aux métiers de la pêche, de la navigation de commerce, des cultures marines, de la plaisance et de la mécanique marine, depuis le CAP jusqu'au BTS. La France compte 12 LPM, sous la tutelle du ministère en charge de la mer. La plupart des LPM dispensent également des modules de formation continue. Le budget de chaque LPM est composé :

- D'une dotation de l'Etat (programme 205 « affaires maritimes ») relative à la prise en charge des salaires des contractuels enseignants et de vie scolaire, au financement des formations spécifiques prescrites par la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW), au paiement des bourses ;
- De dotations des régions dédiées à des projets de construction, de rénovation, d'entretien et d'équipement.

Quelques établissements privés, agréés par le ministère en charge de la mer, dispensent également ces formations maritimes initiales du secondaire.

	2017	2018	2019	2020
Dotation de fonctionnement	3 988 212€	3 955 000€	4 180 000€	4 220 660€
Bourses allouées	889 994€	835 000€	816 000€	836 050€
Nombre d'ETP	476,4 ²	nd	472,9	471.4
Nombre d'élèves	1878	1877	1857	1737

Tableau 1: moyens dédiés aux lycées professionnels maritimes au plan national, sur la période 2017-2020 (formation initiale – Source MTE/CGDD)

Façade	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Manche Est - Mer du Nord	412	379	387	380	354
Nord Atlantique - Manche Ouest	739	772	762	757	692
Sud Atlantique	305	300	316	313	305
Méditerranée	438	427	412	407	386

² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b1285-tviii_rapport-avis.pdf, consulté le 03/06/2022

Tableau 2: nombre d'élèves inscrits dans les LPM entre 2017 et 2021, par façade maritime (source : SdES³)

La formation initiale dans le supérieur

L'enseignement supérieur maritime est principalement assuré par l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM), établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la tutelle du ministère en charge de la mer. Ses missions sont définies par le décret n°2010-1129 : « L'Ecole nationale supérieure maritime a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, notamment d'officiers de la Marine marchande et d'ingénieurs, dans les domaines des activités maritimes, para-maritimes et portuaires, de la navigation maritime, des transports, de l'industrie, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement et du développement durable ». L'ENSM dispose de plusieurs sites de formation (quatre) (Le Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille). Elle a bénéficié en 2021 d'une subvention pour charges de service public de 18,25 millions d'euros destinée essentiellement au financement de la masse salariale (environ 250 ETP).

D'autres établissements d'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieur) et universités offrent des enseignements et des diplômes ayant trait au milieu marin mais ne conduisent pas à la délivrance de titres de formation professionnelle maritime permettant d'exercer des fonctions à bord d'un navire.

En matière d'enseignement supérieur, le nombre d'élèves de l'ENSM est plutôt stable sur la période 2016-2021 :

Sites de l'ENSM	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Le Havre	390	282	289	290	315	353
Marseille	340	371	342	366	412	447
Nantes	194	209	164	158	173	58
Saint Malo	192	216	214	219	225	182
TOTAL	1116	1078	1009	1033	1125	1040

Tableau 3: nombre d'élèves de l'ENSM, répartis par site (source : SdES²)

Initié par la ministre de la Mer en 2021, le "Fontenoy du maritime" vise à dynamiser le pavillon français dans une vision post-Covid et post-Brexit. Il prévoit notamment, dans le cadre de la formation, le doublement du nombre d'officiers qui sortent de formation à l'ENSM d'ici 2027.

La formation continue modulaire :

Cette formation vise à acquérir des titres de formation professionnelle maritime et s'adresse à des personnes qui exercent déjà la profession de marin et qui veulent évoluer dans leur carrière.

La formation spécifique :

³ <https://notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/informations/indicateurs-snm/article/nombre-d-eleves-en-formation-maritime-initiale>, consulté le 31 mai 2022

Les formations complémentaires spécifiques, au nombre d'une trentaine, sont obligatoires pour obtenir la délivrance de certains titres et exercer certaines fonctions à bord, en sus des fonctions principales.

Ces formations sont dispensées par les LPM et l'ENSM, ainsi que par des centres privés, dans le cadre d'un agrément délivré par l'Etat.

Ce sont principalement les conseils régionaux, et de plus en plus les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) voire les entreprises, qui financent la formation continue.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE maritime, mise en œuvre depuis 2004 puis étendue et adaptée par arrêtés en 2008 et en 2016, est une modalité, aux côtés de la voie scolaire ou de la voie professionnelle, de délivrance de certains titres de formation professionnelle maritime (brevet ou certificat d'aptitude) ou un ou plusieurs module(s) constitutif(s) de ces titres. Sur la période 2017-2021, le nombre de demandes a fortement fluctué. La moyenne de dossiers déposés s'établit à 326. Sur cette période, parmi les dossiers examinés par les jurys, 16,5 % des demandes de VAE ont été validées entièrement, 77,5 % ont eu une validation partielle et 6 % ont fait l'objet d'un refus.

La décision du jury de VAE conduit à la délivrance du titre obtenu par cette voie sous réserve du respect des conditions réglementaires de délivrance du titre concerné.

VAE	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers déposés	172	438	191	523	306
Validation totale	37	94	9	35	13
Validation partielle	84	278	98	303	119
Dossiers refusés	6	18	9	19	16

Tableau 4: nombre de dossiers VAE sur la période 2017-2021 (source : SdES²)

2. État des lieux à l'échelle de la façade maritime

Deux LPM se trouvent en SA : à La Rochelle et Ciboure. À noter que ce dernier dispose d'une antenne à Arcachon, dispensant exclusivement des actions de formation continue. Les autres centres de formation continue se situent en SA dans différentes localités : deux centres répartis entre Bourcefranc-le-Chapus avec lequel a été passée une convention tri-partite (agriculture – éducation nationale – mer) pour les formations initiales à caractère maritime (conchyliculture notamment) et en formation maritime continue, et La Rochelle ; le lycée des métiers de la mer de Gujan-Mestras dispense notamment des formations sur les cultures marines.

La façade SA compte le deuxième site de formation des douaniers français, à La Rochelle. C'est notamment là que sont formés les maîtres-chiens, les motocyclistes et les marins. Chaque année, en moyenne 2 500 élèves douaniers sont formés par l'école nationale des douanes de La Rochelle. Les centres de formation maritimes de la façade préparent :

- Aux diplômés de l'enseignement maritime secondaire en formation initiale (CAP, BEP et BAC PRO avec 3 options : conduite et gestion des entreprises maritimes, électromécanicien et cultures marines) ;

- Aux brevets maritimes nécessaires à la navigation côtière en formation continue (Certificat matelot pont, Capitaine 200, Capitaine 200 pêche, Capitaine 200 voile, Capitaine 500, Mécanicien 250 kw,, Mécanicien 750 kw) ;
- Et à certains métiers para-maritimes (poissonnier, employé de marée).

Au-delà des métiers de navigants, la Nouvelle Aquitaine propose également une offre de formation variée (maintenance nautique, plasturgie et composantes au lycée de la mer de Gujan-Mestras ou au lycée professionnel de Rompsay à la Rochelle).

3. Interactions

La formation professionnelle maritime, en ce qu'elle permet d'exercer des fonctions à bord de navires, a une incidence indirecte sur l'environnement marin, qui en premier chef est à mettre en lien avec le navire, son secteur d'activité (commerce, pêche...) et ses caractéristiques (type de propulsion notamment). Cependant, la formation professionnelle maritime comporte des blocs de compétences portant sur l'environnement, tant à la pêche qu'au commerce. De plus, l'enjeu de sécurité, de prévention de la pollution et de préservation de l'environnement marin, qui justifie que la formation professionnelle maritime relève de la sécurité, est au cœur de la formation des navigants. Celle-ci contribue donc à prévenir les événements de mer susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et le milieu marin, y compris à proximité des côtes.